

# La protection DE LA RESSOURCE EN EAU

## L'ARROSAGE des massifs

L'eau est une ressource précieuse.

Afin de diminuer au maximum son utilisation, la commune met en place plusieurs types de solutions, telles que :

- La récupération de l'eau de pluie des toitures des bâtiments pour l'arrosage des végétaux et le nettoyage des véhicules.
- Le remplacement des plantes annuelles des massifs par des vivaces moins gourmandes en eau.
- Pas d'installation systématique d'arrosage automatique pour les nouveaux massifs.

"L'arrosage des massifs, ça coûte cher à la collectivité !"

Le Saviez-vous ?

L'arrosage des massifs représente une part importante de la consommation d'eau dans les communes.

"Vous avez planté des arbres l'hiver dernier, est-ce que vous allez quand même les arroser malgré les restrictions d'eau ?"

## LES RESTRICTIONS d'eau

Pour faire face à une insuffisance de la ressource en eau en période estivale, la Préfecture de Maine-et-Loire est amenée à prendre des mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau, sous la forme d'arrêtés préfectoraux.

La commune respecte ces arrêtés et certains végétaux ne sont donc pas arrosés malgré leurs besoins en eau.

La Préfecture accorde habituellement une tolérance pour l'arrosage des jeunes arbres.

**i** pour info

Une réflexion est en cours pour adapter au mieux la gestion des végétaux, notamment sur le choix des essences / variétés et sur les techniques d'entretien (paillage...).

"Pourquoi vous arrosez les terrains de foot, malgré le contexte de changement climatique ?"

## L'ARROSAGE des terrains de foot

La commune respecte les arrêtés préfectoraux et n'arrose que les terrains d'honneur avec les réserves d'eau pluviale.

Les arrosages sont programmés la nuit pour diminuer les pertes d'eau. Lors de période de fortes chaleurs, la fréquence de tonte baisse pour préserver au mieux la fraîcheur.

Une solidarité entre les clubs de foot permet de mutualiser des terrains lorsqu'ils sont impraticables (sécheresse notamment). Les terrains de foot synthétiques permettent en cas de sécheresse de maintenir l'activité sportive sans arrosage.



POUR info

Les besoins d'arrosage pour un terrain de foot sont estimés à 3 000 m<sup>3</sup>/an en moyenne à Sèvremoine (période de mi-avril à fin septembre).

## LA GESTION INTÉGRÉE des eaux pluviales

"La GIEP, c'est quoi ? Dans les futurs lotissements il paraît qu'il n'y aura plus de tuyaux d'eau pluviale, comment ça va fonctionner ?"

GIEP veut dire " Gestion Intégrée des Eaux Pluviales ".

C'est une technique de gestion de l'eau de pluie sans canalisation. Les eaux ne sont plus concentrées ni déplacées mais captées dans de petits ouvrages végétalisés dans lesquels l'eau s'infiltre doucement vers la nappe phréatique. Elle permet de diminuer les risques d'inondation et de pollution de l'eau avec le sol qui fait son travail d'absorption et de filtration des eaux !



"Pourquoi ne peut-on plus se baigner dans la Moine ?"

## LA QUALITÉ des eaux de rivière



Le Saviez-vous ?

Tout site de baignade nécessite 2 étapes préalables à leur autorisation : la réalisation d'un profil de baignade (pour identifier les risques sanitaires liés à la pollution de l'eau) et un contrôle sanitaire de la qualité de l'eau par l'État - agence régionale de santé (bactériologie, cyanobactéries).

La commune n'a aucun site de baignade autorisé sur la Moine. Un suivi des cyanobactéries à Beau Rivage a montré la présence de cyanobactéries toxigènes en période estivale dans des concentrations très variables depuis quelques années.

L'eau de la Moine montre aujourd'hui une qualité médiocre à mauvaise pour les pesticides et le phosphore (selon les objectifs définis par le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Sèvre Nantaise).

# SÈVREMOINE